

+ fiche **1** Circulation extérieure

Il s'agit de gérer dans les meilleures conditions de sécurité la coexistence, sur un même site, de véhicules clients venant récupérer leurs commandes, de camions assurant l'approvisionnement du drive et des salariés du drive évoluant à pied ou en voiture.

### 1 - Les principes essentiels à mettre en œuvre

- la séparation des différents flux (VL, PL, piétons),
- un sens unique de circulation, au moins pour les véhicules des clients ("marche en avant"),
- une protection particulière des salariés lors de la livraison des commandes.



### 2 - Aménagement général du site

- voies de circulation dédiées,
- signalétique appropriée : marquage au sol, panneaux,
- ralentisseurs éventuels,
- parking salariés au plus près de l'entrée du personnel,
- couloirs piétons matérialisés au sol et sécurisés,
- éclairage (voir fiche n°3),
- zone de déchargement - manœuvre PL (voir fiche n°8).



Signalisations horizontale et verticale dont passage piéton

### 3 – Aménagement particulier de la zone de livraison

- implanter la borne d'appel en amont pour réguler le stationnement et anticiper sur la livraison de la commande,
- optimiser le nombre d'emplacements, pour éviter l'empiètement sur la voie publique et réduire les distances parcourues par les livreurs (centrer par rapport à la porte entrée/sortie des livreurs),
- privilégier le stationnement en épi pour éviter les manœuvres de recul (largeur place = 3 m, longueur = 5 m),
- matérialiser au sol derrière les voitures une bande réservée à la circulation des chariots et à la protection de la zone de chargement,



Aménagement d'aire de livraison (possibilité de rajouter le marquage au sol de l'emplacement des chariots derrière les voitures)



Ligne blanche pour le positionnement des voitures clients et consignes

- protéger la sortie des livreurs sur l'aire de livraison par une séparation physique (borne, trottoir, mobilier),
- permettre une vue sur l'extérieur (aire de livraison) au moyen de baies vitrées et/ou d'une porte coulissante transparente,
- installer un auvent couvrant l'aire de livraison à une hauteur d'au moins 3 m (accès véhicules pompiers) qui protégera les salariés et les clients des intempéries et du rayonnement solaire,
- sols plats sans défauts,
- éclairage suffisant > 300 lux.



Protection des salariés à la sortie pour livraison

#### Pour plus de précisions, se référer notamment à la documentation suivante :

- Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité : démarche, méthode et connaissances techniques. [Brochure INRS ED 950](#)
- Conception de l'organisation des circulations et des flux dans l'entreprise. Préconisations pour la prévention des risques professionnels. [Brochure INRS ED 6002](#)